

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 171 Subvention (4 000 euros) et signature de l'avenant avec l'association l'Ile aux Langues, au titre de l'intégration.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association l'Ile aux Langues ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4 000 € pour le projet (2019_02168) intitulé «plateforme de ressources et outils à destination des formateurs de français » est attribuée à l'association l'Ile aux Langues (66681).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention annuelle de subvention avec l'association. Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense, s'élevant à 4 000 € est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires, du chapitre 935, nature 65748, destination 52000010 – Politique de la Ville Intégration, subventions aux associations au titre de l'intégration et des résident·es non

communautaires du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO